

Annexe 4 : Les engagements de l’Autorité et les parties concernées afin d’atteindre les objectifs de réduction

1. Les engagements de l’Autorité

Les autorités s’engagent, au sein des limites budgétaires et réglementaires :

- a. à collaborer activement au renforcement / à l’adaptation des relations entre le vétérinaire d’exploitation (de guidance), son suppléant et l’éleveur ;
- b. à surveiller, au moyen d’un monitoring annuel, l’antibiorésistance des bactéries commensales et des bactéries zoonotiques chez les animaux et les produits animaux, et à rapporter les résultats de ce monitoring ;
- c. à soutenir le secteur dans la mise en œuvre du plan AMCRA 2020, en élaborant des réglementations lorsque cela est jugé nécessaire ;
- d. à soutenir le secteur dans la réalisation et l’élargissement de projets de recherche ou de projets pilotes dans le cadre des objectifs à atteindre, et à le soutenir pour accélérer l’accomplissement de ces objectifs.
- e. à évaluer périodiquement l’utilisation des antibiotiques pour le suivi de la convention;
- f. à veiller aux dépenses publiques via les différents canaux (AFSCA, Afmps, Fonds) dans le cadre général de la résistance antimicrobienne et plus spécifiquement dans le cadre de la collection des données afin d’utiliser aussi efficacement que possible les budgets prévus.

2. Les engagements des membres de l'AMCRA

Le texte ci-dessous décrit les **engagements concrets** tenus par l'AMCRA et ses membres dans le cadre de la convention entre les Autorités fédérales et tous les partenaires sectoriels concernés par la réduction de l'utilisation d'antibiotiques dans le secteur animal.

<p style="text-align: center;">Vision 2020 point d'action 4 : un système global de collecte des données d'ici 2016</p>

ENGAGEMENTS

- **AMCRA** :

1. **Soutenir le développement de la collecte de données** relatives à l'utilisation d'antibiotiques au niveau de l'exploitation **en vue d'harmoniser cette collecte de données**.

À cet effet, des avis sont émis sur le fonctionnement du système Sanitel-Med afin d'augmenter la qualité des données et ce, via des réunions de concertation. Des avis sont également émis sur la compatibilité avec des systèmes tiers.

2. Formuler des **propositions scientifiquement fondées concernant l'analyse des données** (paramètres à utiliser) **et le feed-back** à fournir aux utilisateurs du système. La méthode de rédaction des rapports au niveau des éleveurs et des fournisseurs sera définie sur la base de ces propositions. À cet égard, le maximum sera fait pour tenter **d'atteindre une certaine homogénéité quant au contenu des rapports entre les systèmes tiers et Sanitel-Med**.

3. Entretenir des **contacts étroits avec des experts européens en matière d'analyse des données** en ce qui concerne les aspects techniques de l'analyse et l'harmonisation de la collecte et de l'analyse des données au niveau national en Europe.

4. Expliquer le **contenu des rapports de benchmarking** aux utilisateurs et aux fournisseurs d'antibiotiques par **la formation, la communication et la sensibilisation** et les informer des solutions alternatives permettant de réduire l'utilisation d'antibiotiques là où cela s'avère nécessaire.

5. Mettre sur pied un **groupe de travail « collecte de données animaux de compagnie »** (en 2017 au plus tard) afin d'ouvrir la voie à l'implémentation d'un système de collecte de données concernant les animaux de compagnie.

- **Agrofront**

6. Financement émanant du Fonds sanitaire dans le respect des règles et limites budgétaires, dans le but d'assurer le développement et l'implémentation de systèmes de collecte de données (**Registre AB** ou **Bigame**) pour toutes les espèces animales, gérés par le secteur.

7. Encourager les secteurs animaux, par le biais de la concertation, à rejoindre le **Registre AB** ou **Bigame** dans les plus brefs délais et à implémenter ainsi une collecte de données opérationnelle pour tous les animaux producteurs de denrées alimentaires.

8. Via des **campagnes de communication**, expliquer aux utilisateurs et aux fournisseurs l'intérêt de la collecte et de l'analyse de données dans le cadre d'une utilisation rationnelle des antibiotiques.

9. **Encourager des initiatives d'autorégulation** en concertation avec les a.s.b.l. de qualité.

- **APFACA** :

10. Via une poursuite de l'**enquête annuelle, cartographier** en détail la **production d'aliments médicamenteux pour animaux de rente** (espèces animales : porcs, volailles et lapins) pour le marché belge (antibiotiques – zinc – vermifuges et combinaisons éventuelles).

11. Chaque année, fournir aux **fabricants** d'aliments médicamenteux destinés aux porcs et contenant des antibiotiques, **un retour individuel (benchmarking)** quant à leur production d'aliments médicamenteux (également répartis selon qu'ils sont destinés aux porcelets < 20 kg ou aux autres porcs) et quant à la part que représentent ces aliments médicamenteux contenant des antibiotiques dans la production totale d'aliments pour porcs.

12. Prendre et promouvoir des initiatives visant à **optimiser l'efficacité de la collecte des données** issues des prescriptions d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques.

13. **Numérisation des prescriptions de MF** (*medicated feed*, aliments médicamenteux pour animaux) visant à rendre les données relatives aux MF disponibles au format numérique **en vue de la collecte des données**. Depuis le 1^{er} février 2016, l'APFACA dispose d'une autorisation officielle lui permettant d'offrir ce service sur **tablette et smartphone**. Dès le 1^{er} octobre 2016, l'industrie belge des aliments composés n'acceptera plus **que les prescriptions d'AB-MF** (aliments médicamenteux contenant des antibiotiques) **au format électronique**. À partir de cette date, les prescriptions papier ne seront donc plus honorées.

14. **Rôle moteur de l'APFACA** dans les **systèmes de qualité** afin de réaliser la **collecte et le traitement des données**.

15. **Sensibilisation** visant à assurer **l'input de données de la part des fabricants de MF** (« fournisseurs ») pour ce qui est de l'espèce **porcine**.

- **Pharma.be** :

16. Financement du développement de Sanitel-Med, puis analyse des données financée grâce à la **taxe semestrielle sur les antibiotiques vétérinaires**.

Vision 2020 point d'action 5 : un plan pour chaque exploitation

ENGAGEMENTS

- **Monde scientifique - AMCRA** :

1. Établir un **plan sanitaire générique d'exploitation et un plan d'action** en concertation avec les vétérinaires praticiens et les associations de santé animale. Ces plans seront publiés sur le site Internet de l'AMCRA en 2016 et leur diffusion/promotion sera élargie en 2017.
2. **Sensibiliser** les vétérinaires et les éleveurs en permanence **à l'aide des résultats de recherches** portant sur le lien entre la biosécurité et l'utilisation d'antibiotiques et sur la manière dont les améliorations en matière de management et de biosécurité peuvent entraîner une réduction de l'utilisation d'antibiotiques.
3. Organiser des **formations** pour les **vétérinaires/éleveurs** et prendre des initiatives afin de promouvoir l'**implémentation du plan sanitaire d'exploitation et du plan d'action au niveau de l'exploitation**.
 - **Pharma.be** :
4. Mettre à la disposition des **experts techniques** des exploitations chargés d'aider lors de l'**établissement du plan sanitaire d'exploitation et du plan d'action**.

<p>Vision 2020 point d'action 6 : benchmarking des éleveurs et des vétérinaires</p>

ENGAGEMENTS

- **Agrofront et autres membres de l'AMCRA** :
 1. Encourager l'**affiliation de secteurs animaux autres que le secteur porcin au Registre AB** ou à **Bigame** et prévoir ainsi un benchmarking et une sensibilisation de ces secteurs.
 2. Encourager les **éleveurs** appartenant au groupe des **utilisateurs intensifs à réduire leur utilisation** d'antibiotiques **en élaborant un plan d'action (imposé par les cahiers des charges)**.
 3. Prévoir la **formation et l'accompagnement des éleveurs et des fournisseurs quant à la consultation et à l'interprétation des rapports** (entre autres, auditeurs qualifiés lors de la réalisation d'audits dans le cadre des cahiers des charges).
 - **AMCRA** :
 4. Mettre au point une **méthode de benchmarking scientifiquement fondée** pour le benchmarking des **éleveurs et des fournisseurs** d'antibiotiques. Les **valeurs cibles** et les **valeurs d'alerte** seront fixées **par secteur et par catégorie d'âge** sur la base des données introduites dans Sanitel-Med.

À cet égard, il est tenu compte des exigences et des besoins propres à l'espèce animale. Les critères de benchmarking doivent idéalement être reliés aux paramètres de bien-être animal et de résistance.

- **APFACA** :

5. **Poursuite du benchmarking annuel des fabricants** au moyen d'une enquête annuelle de l'APFACA sur la production d'aliments médicamenteux destinés aux porcs et contenant des antibiotiques, et rapportage des résultats de chaque catégorie animale du secteur porcin auprès des fabricants individuels.

6. **Rôle de l'APFACA** au sein des **systèmes de qualité** pour veiller à ce que l'étape de collecte des données soit suivie d'une étape de **traitement des données** et de **benchmarking**.

<p>Vision 2020 point d'action 7 : pas d'antibiotiques pour la prévention, promotion des alternatives</p>

ENGAGEMENTS

- **Pharma.be :**

1. Reprendre la disposition suivante dans le **Code de Déontologie** de pharma.be en 2016 : « *À l'exception de l'application périopératoire, il est interdit de promouvoir ou de faire du marketing sur l'utilisation prophylactique d'antibiotiques actifs systémiques. Les antibiotiques ne doivent être appliqués que lorsque la présence de la maladie est démontrée dans le troupeau.* »

2. Conformément aux initiatives européennes, apporter des adaptations pour que les notices d'antibiotiques vétérinaires comportant une indication préventive ne comportent **plus de telle indication préventive**, sauf dans des cas spécifiques.

3. S'entretenir avec les autorités concernées afin d'étudier les possibilités d'**encourager l'utilisation de médicaments alternatifs, par ex. de vaccins**.

4. **Inform**er le vétérinaire et l'**utilisateur final** :

- **Fournir du matériel (posters, vidéo, guides...) en même temps que les médicaments vétérinaires** afin de promouvoir l'utilisation correcte de ces derniers. Le matériel peut être distribué aux utilisateurs finaux par l'intermédiaire du vétérinaire.

À cet effet, convenir avec les autorités compétentes de la possibilité d'obtenir un **statut de type RMA (Risk Minimization Activities)** pour le matériel pouvant être fourni avec les médicaments vétérinaires (**post-fourniture**).

- **Inform**er l'**utilisateur final professionnel (éleveur) de ce qui existe sur le marché**. À cet effet, l'utilisation de vaccins et de médicaments non antibiotiques pour animaux (= les principales alternatives permettant de réduire le traitement par antibiotiques) peut être encouragée via les canaux appropriés. Ici aussi, la concertation avec les autorités compétentes est nécessaire afin d'identifier clairement les options envisageables dans ce cadre.
- Pharma.be permet financièrement à l'AMCRA de mettre gratuitement à disposition à tous les vétérinaires le formulaire online.

- **AMCRA et membres :**

5. **Soutenir et former les vétérinaires** afin qu'ils puissent remplir leur rôle de manière adéquate.

6. **Diffuser** auprès des éleveurs et des vétérinaires des **avis** concernant la vaccination en général et concernant la vaccination spécifique des animaux producteurs de denrées alimentaires, et ce pour chaque secteur animal. Timing : 2016

- **APFACA :**

7. Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'industrie belge des aliments composés n'accepte **plus de prescriptions** pour la production d'**aliments médicamenteux contenant des antibiotiques** et destinés aux **porcs d'engraissement dès l'âge de 15 semaines**.

8. Depuis septembre 2013, les fabricants d'aliments médicamenteux peuvent - après réception d'une prescription vétérinaire valable - fabriquer et livrer des aliments médicamenteux pour **porcelets tout juste sevrés** à partir de **prémélanges vétérinaires à base de ZnO** (une alternative à l'antibiotique sujet à la résistance qu'est la colistine). Les derniers chiffres de BELVETSAC (2014) montrent une diminution de 41,3% de l'utilisation totale de colistine **entre 2012 et 2014** (de 9 635 t en 2012 à 5 658 t en 2014). **L'utilisation de colistine via les prémélanges vétérinaires a quant à elle diminué de 62,5 %** (de 2 571 t en 2012 à 964 t en 2014).

9. Dans le cadre de la **Convention Zinc**, les fabricants d'aliments pour porcs limitent la teneur en zinc (en tant qu'additif) à maximum 110 ppm (soit 40 ppm de moins que le maximum légal de 150 ppm). Et ce, afin de (sur)compenser l'excrétion accrue de zinc via les MF à base de ZnO.

10. Des **probiotiques** sont entre autres administrés aux animaux via leurs aliments.

Vision 2020 point d'action 8 : sensibilisation, encore et toujours

ENGAGEMENTS

- **AMCRA et membres :**

1. Entreprendre des actions visant à **sensibiliser** tous les acteurs concernés à l'importance d'une utilisation rationnelle et durable des antibiotiques, limitée au strict nécessaire. Idéalement, une large campagne de communication devrait être répétée chaque année.

- Chercher le budget nécessaire pour mener une **campagne télévisée semi-nationale** visant le téléspectateur intéressé par l'agriculture/l'élevage.
Timing : 2016
- **En complément et en soutien de cette campagne, diffuser des posters et brochures** via différents canaux (vétérinaires, éleveurs, presse spécialisée dans les animaux domestiques agricoles et non agricoles...).

2. Organiser des **formations** destinées aux **conseillers agricoles et aux OCI** en collaboration avec des partenaires internes et externes (a.s.b.l. qualité, cahiers des charges, conseillers agricoles...) afin d'expliquer aux éleveurs de manière univoque, lors

de discussions en face à face (entre autres lors des audits) et sur la base des rapports concernant l'utilisation d'antibiotiques au niveau de l'exploitation, **l'importance d'enregistrer l'utilisation d'antibiotiques, et afin de les éclairer sur la structure et le contenu du rapportage spécifique à l'exploitation.**

3. Organiser des **formations** pour les éleveurs et les vétérinaires concernant l'utilisation du **plan sanitaire d'exploitation et du plan d'action** (début 2017).

4. **Encourager et soutenir** le fait que ses **avis et mesures d'autorégulation soient repris dans les cahiers des charges comme étant des mesures à suivre**. L'AMCRA encouragera également **à intégrer le plan sanitaire générique d'exploitation et le plan d'action dans les cahiers des charges.**

5. **Diffuser et promouvoir l'utilisation du formulaire numérique** via différents canaux. Dans ce cadre, l'AMCRA contribuera également à l'enseignement donné en médecine vétérinaire. Les points problématiques éventuels seront détectés via des contacts réguliers avec les utilisateurs du formulaire et les mises à jour nécessaires seront effectuées.

6. **Organiser une réunion d'évaluation annuelle** afin d'examiner dans quelle mesure les objectifs tels que décrits dans la **convention** sont atteints et quelles adaptations s'imposent.

7. **Entretenir et renforcer les contacts avec des « organisations sœurs » (inter)nationales** (SDa et autres organisations similaires, BAPCOC...) pour suivre l'évolution en matière d'utilisation d'antibiotiques à usage vétérinaire/humain et de résistance à ceux-ci.

- **Pharma.be** :

8. **Inciter les membres à insérer ou sponsoriser les programmes du roadshow de l'AMCRA** dans les exposés scientifiques qui sont organisés pour les vétérinaires.

9. **Créer une campagne de sensibilisation initiale**, à laquelle les autres partenaires pourront greffer des campagnes de soutien.

10. Organiser un « **Ambassadors' day** » **pharma.be**, lors duquel les collaborateurs de terrain des firmes pharmaceutiques membres recevront des informations sur le fonctionnement de l'AMCRA et l'importance d'une utilisation responsable des antibiotiques.

11. **Lancer une plate-forme d'e-learning** destinée aux collaborateurs des entreprises pharmaceutiques membres afin de les responsabiliser/éduquer sur des sujets importants (trois modules disponibles actuellement : promotion et publicité, déontologie et bon usage des antibiotiques). Cette plateforme peut être élargie à long terme pour les vétérinaires.

- **Agrofront** :

12. **Encourager les éleveurs, via des incitants**, à suivre un **cours sur l'utilisation responsable des médicaments** par le biais des cercles provinciaux. Le cours doit de préférence être donné par des vétérinaires praticiens de la région qui ont approfondi le sujet.

- **APFACA :**

13. **Lors de la livraison** d'aliments médicamenteux, mettre une **brochure « bonnes pratiques d'utilisation des aliments médicamenteux »** à la disposition de **l'éleveur ou du vétérinaire** (qui la remettra à son tour à l'éleveur). Timing : cette brochure est disponible depuis 2015 (<http://bemefa.be/Download.ashx?ID=120023>).

- **Monde scientifique :**

14. **Prévoir un volet de formation fixe sur l'« Utilisation responsable des médicaments »** et contrôler le **suivi du formulaire** lors de la **formation** clinique des étudiants en médecine vétérinaire, conformément à la déclaration de la faculté.

<p>Vision 2020 point d'action 9 : transparence et contrôle des fournisseurs et des utilisateurs</p>

ENGAGEMENTS

- **AMCRA :**

1. Accomplir une **mission consultative** envers les **organisations sectorielles**, les **organismes de qualité** et les **décideurs politiques** sur la base des avis/objectifs de l'AMCRA dans un souci de transparence et de contrôle tant au niveau des fournisseurs que des utilisateurs.

- **APFACA :**

2. Depuis le 1^{er} janvier 2016 : l'industrie belge des aliments composés **n'accepte plus que les prescriptions d'AB-MF** établies par des **vétérinaires de guidance**.

<p>Vision 2020 point d'action 10 : surveillance de la résistance aux antibiotiques</p>

ENGAGEMENTS

- **AMCRA :**

Encourager et contribuer activement à la mise en place de groupes de travail techniques en collaboration avec les laboratoires de référence (CERVA, ISP), des laboratoires privés et des firmes qui produisent des diagnostics pour améliorer la **transparence publique** des **résultats** du monitoring de la résistance. BAPCOG sera également impliqué dans le cadre de la stratégie « One Health » (début 2017).

Les aspects suivants seront abordés par ces groupes de travail :

- la réalisation d'un **inventaire** des différentes **sources et données** concernant
 - a. l'utilisation d'antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire ;
 - b. la résistance chez les germes indicateurs et les germes pathogènes en médecine humaine et vétérinaire

À cet égard, la **nécessité** d'un **monitoring**, au niveau national, de la **résistance** observée dans les germes indicateurs chez les **animaux de compagnie** sera également examinée, de même que les **exigences** y afférentes. La description technique, les exécutants des échantillonnages et des tests de laboratoire, et le financement doivent être abordés.

- **examiner** la manière de **dévoiler et de traiter ces données** dans le but de les rendre utilisables à des fins d'analyse et de comparaison (**suivi des évolutions, corrélation utilisation-résistance, lien homme-animal**).

Cet avis s'attardera aussi sur l'**harmonisation de la manière dont les tests de sensibilité antimicrobienne sont réalisés et interprétés**, ainsi que sur l'**harmonisation de la méthode de rapportage** des résultats.

- **AMCRA et membres :**

2. **Suggestion de sujets d'étude et communication des résultats découlant de la recherche scientifique** sur les facteurs qui exercent une influence sur la sélection et la diffusion de la résistance aux antibiotiques.

- **Pharma.be :**

3. **Participation aux programmes européens pour le monitoring de la résistance aux antibiotiques (Resapath, Vetpath).**

3. Les engagements de l'ARSIA et la DGZ

DGZ et ARSIA s'engagent auprès des agriculteurs, des vétérinaires, des différentes autorités concernées, de l'AMCRA et de ses membres pour atteindre les objectifs du plan 2020. DGZ et ARSIA s'engagent dans un cadre budgétaire et opérationnel qu'il faudrait préciser davantage notamment :

- a. à participer activement au renforcement de la relation entre le vétérinaire d'exploitation et l'éleveur afin de développer plus avant la médecine vétérinaire préventive
- b. à soutenir les éleveurs et leurs vétérinaires dans l'exécution des engagements qu'ils prennent dans le cadre de la réalisation du plan AMCRA 2020, en particulier et en priorité vis-à-vis des actions et points 5, 6, 7, 8 et 10.

Plus concrètement :

- encadrer les éleveurs et leurs vétérinaires dans la rédaction de leur plan sanitaire d'élevage pratique et compatible avec leur propre situation en leur fournissant toutes les informations sanitaires pertinentes extraites des bases de données des associations ;
- participer à l'élaboration de nouveaux programmes sanitaires de lutte basée sur l'évaluation des risques et la mise en place de mesure de prévention et de biosécurité réduisant la consommation d'antibiotiques ;
- participer activement à la formation des éleveurs et des vétérinaires :
 - en mettant à disposition ses experts lors de colloques, congrès, conférences,...
 - en publiant régulièrement des articles de sensibilisation via ses organes de communication,
 - en publiant régulièrement des synthèses relatives aux résultats obtenus dans ses laboratoires de diagnostic ;
- participer activement aux groupes de travail qui traitent de l'antibiorésistance.

4. Les engagements des associations vétérinaires

VDV :

- soutient, en tant que membre du Conseil supérieur de l'AMCRA, tous les engagements de l'AMCRA ;
- publiera dans le magazine mensuel toutes les publications et tous les rapports relatifs à l'utilisation responsable d'antibiotiques afin d'atteindre un grand nombre de membres vétérinaires.

5. Les engagements des gestionnaires cahiers des charges

Belpork, propriétaire et gestionnaire du système de qualité Certus pour la viande de porc fraîche s'engage à :

1. Assurer la poursuite du développement, la maintenance et la gestion du Registre AB en tant qu'initiative du secteur pour la collecte de données et le rapportage des résultats d'analyse concernant l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale ;

2. Offrir un benchmark et une analyse personnalisés aux exploitations qui participent au projet Registre AB. Et ce, en complément du rapport de base mis à disposition par l'autorité compétente ;
3. Poursuivre le développement et la gestion d'un helpdesk performant pour les utilisateurs du Registre AB ;
4. Organiser le contrôle de l'utilisation correcte du Registre AB par les participants Certus ;
5. Dans le cadre du projet Registre AB, des concertations seront organisées régulièrement avec les principaux stakeholders concernés, en l'occurrence les médecins vétérinaires et les organisations agricoles.
6. Assurer le transfert des données collectées du Registre AB à Sanitel Med moyennant l'autorisation des personnes concernées. Tous les efforts possibles seront fournis afin d'optimiser l'efficacité de ce transfert ;
7. Approcher de manière ciblée les grands utilisateurs parmi les participants Certus via la gestion de la qualité, notamment par l'enregistrement de la présence d'un plan sanitaire d'exploitation et d'un plan d'approche dans le système de qualité Certus pour un groupe délimité d'exploitations ;
8. Enregistrer dans le système de qualité Certus les mesures d'autorégulation nécessaires qui apportent une contribution aux objectifs AMCRA 2020 ;
9. Rédiger chaque année un rapport détaillé reprenant les résultats agrégés pour les participants Certus, ainsi qu'un rapport sur les efforts fournis censés contribuer à la réalisation des objectifs AMCRA 2020.

Belplume, propriétaire et gestionnaire du système de qualité Belplume pour la filière avicole s'engage pour les éleveurs des poulets de chair et poules pondeuses à:

1. Assurer la poursuite du développement, la maintenance et la gestion du Registre AB pour les exploitations avicoles en tant qu'initiative du secteur pour la collecte de données et le rapportage des résultats d'analyse concernant l'utilisation d'antibiotiques dans la production ;
2. Offrir un benchmark et une analyse personnalisés aux exploitations avicoles qui participent au projet Registre AB. Et ce, en complément du rapport de base mis à disposition par l'autorité compétente ;
3. Poursuivre le développement et la gestion d'un helpdesk performant pour les utilisateurs du Registre AB ;
4. Organiser le contrôle de l'utilisation correcte du Registre AB par les participants Belplume ;
5. Dans le cadre du projet Registre AB, des concertations seront organisées régulièrement avec les principaux stakeholders concernés dans la filière avicole ;
6. Assurer le transfert des données collectées du Registre AB à Sanitel-Med moyennant l'autorisation des personnes concernées. Tous les efforts possibles seront fournis afin d'optimiser l'efficacité de ce transfert ;

7. Approcher de manière ciblée les grands utilisateurs parmi les participants Belplume via la gestion de la qualité, notamment par l'enregistrement de la présence d'un plan sanitaire d'exploitation et d'un plan d'approche dans le système de qualité Certus pour un groupe délimité d'exploitations ;
8. Stimuler la relation 1 à 1 entre l'exploitation avicole et le cabinet vétérinaire ;
9. Enregistrer dans le système de qualité Belplume les mesures d'autorégulation nécessaires qui apportent une contribution aux objectifs AMCRA 2020 ;
10. Rédiger chaque année un rapport détaillé reprenant les résultats agrégés pour les participants Belplume, ainsi qu'un rapport sur les efforts fournis censés contribuer à la réalisation des objectifs AMCRA 2020.

BVK vzw, propriétaire et gestionnaire du système de qualité BCV (Belgian Controlled Veal) s'engage à:

1. Assurer le développement, l'entretien et la gestion d'une banque de données pour l'enregistrement de l'utilisation des antibiotiques pour les participants du programme BCV. Cette banque de données sera gérée de manière indépendante par le sous-traitant du cahier des charges BCV, actuellement SGC Belgium NV et servira pour la collecte, l'analyse et le rapportage des données sur l'utilisation d'antibiotiques au sein des exploitations de veaux de boucherie ;
2. Offrir une analyse de données et un benchmark personnalisés aux exploitations de veaux de boucherie qui participent au programme ;
3. Organiser le contrôle de l'utilisation correcte de la banque de données par les participants ;
4. Évaluer cette thématique régulièrement au sein du comité d'avis et réviser si nécessaire ;
5. Assurer le transfert des données collectées par BCV/SGS vers Sanitel-Med, moyennant l'autorisation des personnes concernées ;
6. Approcher de manière ciblée les grands utilisateurs parmi les participants BCV, en concertation et avec l'implication des vétérinaires d'exploitation et des accompagnants techniques de l'intégration, avec comme objectif l'utilisation des antibiotiques à rationaliser ;
7. La réalisation annuelle d'un rapport détaillé avec les résultats des participants BCV ;
8. Introduire une demande de financement du système de collecte des données pour les veaux de boucherie au Conseil du Fonds.

Le GTI IKM/QFL/QMK, propriétaire et gestionnaire du cahier des charges IKM/QFL/QMK.

1. IKM/QFL/QMK insiste sur le fait que l'élevage laitier n'est pas un grand utilisateur d'antibiotiques. IKM/QFL/QMK s'engage néanmoins à encourager ses membres à avoir une utilisation adéquate des antibiotiques.
2. IKM/QFL/QMK a pour but d'amener ses membres à réaliser un enregistrement systématique de l'utilisation des antibiotiques via AB-register ou Bigame en 2017 par l'intermédiaire et en partenariat avec le vétérinaire d'exploitation.

3. IKM/QFL/QMK va insérer des recommandations et des avis sur une utilisation adéquate des antibiotiques dans le cahier des charges.
4. IKM/QFL/QMK va développer des mécanismes qui encourageront les producteurs laitiers à avoir une utilisation adéquate des antibiotiques dans leur exploitation.

Codiplan asbl, propriétaire et gestionnaire du Guide sectoriel pour la production primaire animale ainsi que du système privé basé sur celui-ci, Codiplan^{PLUS} Porcs (système de qualité pour la production de viande porcine), s'engage, pour ce qui concerne le cahier des charges Codiplan^{PLUS} Porcs, à :

1. Inciter ses membres à appliquer un usage optimal des antibiotiques ;
2. Organiser le contrôle de l'enregistrement systématique et correct par ses membres de l'usage d'antibiotiques dans la(les) base(s) de données destinée(s) à cet effet ;
3. Reprendre à court terme dans le cahier des charges des recommandations et des avis concernant un usage optimal des antibiotiques ;
4. Développer des mécanismes qui inciteront les éleveurs de porcins à appliquer un usage optimal des antibiotiques au sein de leur exploitation.

Belbeef asbl

- Belbeef asbl, gestionnaire du Standard Belbeef, fait remarquer que l'utilisation d'antibiotiques est limitée dans l'élevage viandeux. Néanmoins, Belbeef s'engage à inciter ses membres à appliquer un usage optimal des antibiotiques.
- Belbeef a pour objectif en 2018 un enregistrement systématique chez ses membres de l'utilisation des antibiotiques dans la(les) base(s) de données destinée(s) à cet effet, via le vétérinaire d'exploitation.
- Belbeef va intégrer dans le cahier des charges des recommandations et des conseils concernant un usage optimal des antibiotiques.
- Belbeef va développer des mécanismes qui inciteront les éleveurs bovins à appliquer un usage optimal des antibiotiques au sein de leur exploitation.